

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

---

# COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

**CENTRE DES SCIENCES JUDICIAIRES**

(Rapport annuel 2007 du vérificateur général de l'Ontario, section 3.02)

1<sup>re</sup> session, 39<sup>e</sup> législature  
57 Elizabeth II

**Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque et Archives Canada**

Ontario. Assemblée législative. Comité permanent des comptes publics  
Centre des sciences judiciaires (Rapport annuel 2007 du vérificateur général de  
l'Ontario, section 3.02) [ressource électronique]

Publ. aussi en anglais sous le titre : Centre of Forensic Sciences (Section 3.02, 2007 Annual  
report of the Auditor General of Ontario)

Monographie électronique en format PDF.

Mode d'accès: World Wide Web.

Également publ. en version imprimée.

ISBN 978-1-4249-7113-8

1. Ontario. Centre des sciences judiciaires—Audit. 2. Pathologie médico-légale—Ontario.  
3. Criminalistique—Laboratoires—Ontario. I. Titre. II: Titre: Centre of Forensic Sciences  
(Section 3.02, 2007 Annual report of the Auditor General of Ontario)

HV8073 O5614 2008

353.3'6

C2008-964020-9

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

L'honorable Steve Peters  
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son rapport et de le confier à l'Assemblée.

Le président du comité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Norm. Sterling".

Norman W. Sterling

Queen's Park  
Juin 2008

**COMPOSITION DU  
COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS**

1<sup>re</sup> session, 39<sup>e</sup> législature

NORMAN STERLING  
Président

JERRY J. OUELLETTE  
Vice-président

LAURA ALBANESE

LIZ SANDALS

ERNIE HARDEMAN

MARIA VAN BOMMEL

ANDREA HORWATH

DAVID ZIMMER

PHIL MCNEELY

---

Katch Koch  
Greffier du comité

Susan Viets  
Recherchiste

---

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
Remerciements	1
1. OBJECTIFS DE LA VÉRIFICATION ET CONSTATATIONS PRINCIPALES	1
2. RÉPONSE DU MINISTÈRE DEMANDÉE PAR LE COMITÉ	2
2.1 Recommandations du Comité	2
3. VUE D'ENSEMBLE	3
3.1 Partenariats et innovation technologique	4
3.2 Chef de projet pour les recommandations du vérificateur	5
3.3 Construction prévue d'un nouveau complexe	5
3.4 Défis futurs	5
Impact des nouvelles dispositions législatives	5
Élargissement des services de police	5
Enquête sur la médecine légale pédiatrique	6
4. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATION	6
4.1 Systèmes de gestion de la qualité	6
4.2 Services fournis aux clients	6
4.3 Surveillance des délais de production des rapports	7
4.4 Établissement des délais cibles pour la production des rapports	11
4.5 Suivi des cas par ordre de priorité	14
4.6 Surveillance des causes des retards	16
4.7 Mesure du rendement	17
NOTES	23



## PRÉAMBULE

Le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences le 22 février 2008 sur la vérification du Centre des sciences judiciaires (le Centre) du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, effectuée par le vérificateur général en 2007. Les constatations de la vérification figurent dans la section 3.02 du *Rapport annuel 2007* du vérificateur général. Le Comité a souscrit aux constatations et recommandations du vérificateur.

Le présent rapport expose les constatations et les recommandations du Comité. Les données de base sur les sections du rapport de vérification original sont suivies d'un survol des principales constatations tirées à la suite des audiences et, s'il y a lieu, de nouvelles recommandations. On trouvera la transcription intégrale des audiences dans le *Journal des débats*.

## Remerciements

Le Comité tient à remercier les fonctionnaires du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (le Ministère) de leur participation aux audiences. Il apprécie également l'aide qu'il a reçue au cours des audiences et des délibérations relatives à la rédaction de son rapport de la part du Bureau du vérificateur général, du greffier du Comité et du personnel de la Direction des services de recherches et d'information de la Bibliothèque de l'Assemblée législative.

## 1. OBJECTIFS DE LA VÉRIFICATION ET CONSTATATIONS PRINCIPALES

La vérification visait à évaluer si le Centre avait mis en place les systèmes et procédures nécessaires pour :

- fournir des services fiables et efficaces en temps opportun;
- mesurer l'efficacité de ses services à l'appui de l'administration de la justice en Ontario et présenter des rapports à ce sujet.

Le vérificateur a constaté que le Centre avait établi des procédés raisonnables pour assurer la qualité de ses services et que ses clients étaient satisfaits en général du calibre de son travail.

Il a toutefois noté que si le Centre avait fait des progrès à l'égard des délais d'exécution, il devait toutefois améliorer ses systèmes et procédures afin que ses délais d'exécution soient comparables à ceux des principaux laboratoires judiciaires internationaux. Les problèmes dans ce domaine comprenaient ce qui suit :

- **Délai d'exécution** : Deux grands laboratoires judiciaires (au Royaume-Uni et en Suède) prennent deux fois moins de temps que le Centre, dont le délai d'exécution moyen est de 64 jours, pour produire leurs rapports.

- **Délai cible** : le Centre utilise un seul délai cible pour toutes les sections, à savoir répondre à 80 % des demandes dans un délai de 90 jours, alors qu'elles font un travail très différent; les clients n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les cibles; les laboratoires d'autres administrations se fixent généralement des cibles de 30 jours ou moins.
- **Traitement et surveillance des demandes urgentes** : il n'y a pas de procédure documentée pour traiter les demandes urgentes et surveiller les délais d'exécution correspondants. Dans certaines administrations, les laboratoires donnent suite à ces demandes dans un délai de 20 jours ou moins.
- **Délais de production** : le Centre n'a pas de délais de production pour les activités des sections; ses systèmes d'information ne permettent pas de déterminer la raison du retard dans la production des rapports; le vérificateur croit que des délais cibles et des systèmes d'information pourraient servir à repérer les goulots d'étranglement possibles et à déterminer les mesures correctives à prendre.
- **Accréditation** : le Centre a un laboratoire à Toronto et un autre à Sault Ste. Marie. Les deux ont une accréditation américaine quant aux normes d'assurance de la qualité. Le Centre prenait des mesures préparatoires pour obtenir une accréditation internationale pour les deux laboratoires.

Le vérificateur a également remarqué que le Centre n'avait pas de mesures de rendement financières pour surveiller les coûts de ses services et qu'il ne comparait pas son rendement à celui des autres laboratoires judiciaires.

## **2. RÉPONSE DU MINISTÈRE DEMANDÉE PAR LE COMITÉ**

Le Comité demande au Ministère de faire parvenir une réponse écrite au greffier du Comité dans les 120 jours civils suivant le dépôt du présent rapport auprès du président de l'Assemblée législative, sauf indication contraire dans une recommandation, comme c'est le cas dans les recommandations 2 et 3.

### **2.1 Recommandations du Comité**

**1. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les mesures prises par le Centre des sciences judiciaires pour recueillir des données plus fiables sur les délais de production des rapports finals et commencer à consigner aux fins de suivi les délais d'exécution par section pour déterminer les principales causes des retards.**

**2. Dans un an suivant le dépôt du présent rapport, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fera rapport au Comité sur les progrès réalisés par le Centre des sciences judiciaires pour réduire les délais de production des rapports finals par section et sur les facteurs qui continuent de retarder le raccourcissement des délais.**

**3. Dans six mois suivant le dépôt du présent rapport, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les mesures prises pour permettre à ses clients de contribuer à l'établissement des délais d'exécution cibles par section. Le Ministère doit également présenter un rapport au Comité sur les économies que pourraient réaliser les clients du Centre, comme les services de police, si le Centre des sciences judiciaires pouvait améliorer ses délais dans certains domaines.**

**4. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les mesures prises par le Centre des sciences judiciaires pour consigner les délais de traitement des échantillons urgents et évaluer l'étendue et l'impact des cas urgents sur les délais d'exécution du Centre quant au traitement des demandes courantes.**

**5. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les mesures prises pour surveiller le temps passé en cour par les experts du Centre des sciences judiciaires pour témoigner.**

**6. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur ses résultats en ce qui a trait à l'impact des preuves issues des analyses effectuées par le Centre des sciences judiciaires sur la progression des enquêtes et sur le règlement ultérieur des cas à la cour. Le Ministère fait également rapport au Comité sur la faisabilité de mettre cette information à la disposition du public.**

**7. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les possibilités d'économies de coûts, notamment sur les économies qu'il serait possible de réaliser en achetant certains instruments spécialisés pour un seul laboratoire plutôt que pour les deux laboratoires du Centre des sciences judiciaires.**

**8. Compte tenu de la demande croissante continue des services de laboratoire judiciaire, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport sur la capacité du Centre des sciences judiciaires de respecter son budget actuel tout en améliorant ses délais d'exécution.**

### **3. VUE D'ENSEMBLE**

Le Centre des sciences judiciaires compte parmi les installations de criminalistique les plus importantes d'Amérique du Nord<sup>1</sup>. C'est l'un de trois laboratoires publics exploités au Canada<sup>2</sup>; il exerce ses activités depuis un grand laboratoire à Toronto et un laboratoire plus petit à Sault Ste. Marie. Le laboratoire de Sault Ste. Marie dessert le Nord de la province depuis le nord-ouest de

Sudbury; cette région représente une grande partie de la province, puisqu'elle compte environ 10 % de sa population<sup>3</sup>.

Le Centre fournit des services de laboratoire judiciaire indépendants à l'appui de l'administration de la justice et des programmes de sécurité publique en Ontario<sup>4</sup>. Un large éventail d'enquêteurs officiels, dont les agents de police et les procureurs de la Couronne, font appel au Centre pour effectuer des analyses judiciaires à l'appui des enquêtes criminelles et des enquêtes des coroners dans l'ensemble de l'Ontario<sup>5</sup>. Le travail du Centre constitue un élément essentiel du système de justice pénale. Les retards et les erreurs associés aux analyses judiciaires peuvent prolonger les enquêtes policières, faire augmenter les coûts, compromettre la sécurité du public en laissant des criminels en liberté et en leur donnant ainsi l'occasion de récidiver et peuvent aussi entraîner la condamnation injuste d'innocents<sup>6</sup>.

Le Centre fournit des services dans les sections suivantes :

- biologie (par exemple, ADN et fibres textiles);
- toxicologie (par exemple, drogue, poison et alcool);
- chimie (par exemple, débris d'incendie, sol, verre et peinture);
- armes à feu (par exemple, armes et munitions);
- documents et photographie (par exemple, grapho-analyse et photo-analyse);
- électronique (par exemple, téléphones cellulaires et enregistrements audio)<sup>7</sup>.

Le Centre est accrédité par l'American Society of Crime Laboratory Directors depuis 1993 et il se prépare en vue du renouvellement de son accréditation cette année (ce processus a lieu aux cinq ans), selon une norme internationale<sup>8</sup>.

En 2006-2007, le Centre a produit quelque 12 700 rapports d'analyse, et ses dépenses d'exploitation totalisaient environ 25,5 millions de dollars (dont 73 % étaient des frais de personnel). Le Centre compte 238 employés<sup>9</sup>. Ses dépenses d'équipement s'élevaient à environ 2 millions de dollars. Le Centre n'impose pas de frais à ses clients ni ne récupère ses coûts auprès d'eux<sup>10</sup>.

### **3.1 Partenariats et innovation technologique**

Le Centre, en partenariat avec le gouvernement fédéral et le laboratoire judiciaire du Québec, a travaillé à l'élaboration et à l'implantation de deux banques de données nationales : la Banque nationale de données génétiques et le Réseau canadien intégré d'identification balistique (RCIIB), qui sert à relier les cas de fusillade. On doit au Centre plus du tiers des profils d'identification génétique contenus dans le fichier canadien de criminalistique de la Banque nationale de données génétiques. On lui doit également l'identification de 70 % des liens entre les cas de fusillade au niveau national dans le RCIIB<sup>11</sup>.

### 3.2 Chef de projet pour les recommandations du vérificateur

Le Centre a nommé un de ses employés, Tony Tessarolo, comme chef de projet chargé de faciliter la mise en œuvre des recommandations du vérificateur<sup>12</sup>.

### 3.3 Construction prévue d'un nouveau complexe

Le gouvernement de l'Ontario prévoit de construire un nouveau complexe dans la région du Grand Toronto pour accueillir le Centre des sciences judiciaires et les services de coroner<sup>13</sup>. Le Ministère croit que le Centre sera ouvert et fonctionnel environ trois ans après la prise de décision finale concernant la façon d'aménager le site. À la suite de la réception des dessins et des plans cette année, le Ministère sera davantage en mesure d'estimer les coûts exacts du projet<sup>14</sup>. Les projections actuelles prévoient 400 employés au nouveau centre. Ce chiffre correspond à la croissance prévue sur dix ans d'après le nombre d'employés et non d'après le nombre de cas<sup>15</sup>. (On prévoit que la capacité de charge de travail par employé changera au fil des progrès de l'informatisation<sup>16</sup>.) Le Ministère prévoit que le nouveau complexe permettra au Centre de mieux rationaliser ses processus et d'éviter les retards<sup>17</sup>.

### 3.4 Défis futurs

#### *Impact des nouvelles dispositions législatives*

De nouveaux projets de loi fédéraux pourraient accroître considérablement la charge de travail du Centre. Par exemple, le projet de loi C-13, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la Défense nationale*, et le projet de loi C-18, *Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques*, ajoutent 172 infractions à la liste des infractions du *Code criminel* qui peuvent faire l'objet d'une enquête au moyen de la banque de données génétiques<sup>18</sup>.

Le projet de loi C-2, *Loi sur la lutte contre les crimes violents*, a été adopté par le Sénat le 28 février 2008. En plus d'augmenter les peines, cette loi apporte d'autres changements sur le plan des infractions en matière de conduite avec facultés affaiblies, y compris les facultés affaiblies par l'alcool, et pour la première fois, la conduite avec facultés affaiblies par la drogue au Canada. Le Centre estime que cette loi aura un impact considérable sur la demande de services de toxicologie, de témoignages en cour, de recherche et développement, d'analyses et de formation des agents<sup>19</sup>.

#### *Élargissement des services de police*

L'élargissement des forces policières et d'autres éléments du système de justice pénale auront aussi un impact sur la charge de travail du Centre. Les mesures prises pour augmenter le nombre d'effectifs policiers comprennent ce qui suit :

- On prévoit l'ajout de 1 000 nouveaux policiers municipaux dans les services de police de l'Ontario.

- On prévoit d'embaucher 200 nouveaux agents de la Police provinciale de l'Ontario.
- Le gouvernement fédéral a fait part de son intention de créer 2 500 nouveaux postes d'agent de police dans l'ensemble du Canada; certains de ces postes seront vraisemblablement créés en Ontario.

Le nombre de procureurs de la couronne et de juges a aussi augmenté afin d'accélérer la tenue des procès. Le Centre dit que l'initiative récente de lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu, qui est financée par la province, se fait déjà sentir sur sa charge de travail et qu'il prévoit qu'elle continuera d'augmenter à mesure que davantage d'armes seront soumises à des analyses dans les sections des analyses génétiques, des armes à feu et de la chimie<sup>20</sup>.

#### *Enquête sur la médecine légale pédiatrique*

La Commission soumettra son rapport à la fin d'avril 2008. Le Centre prévoit que certaines recommandations formulées dans le rapport auront des répercussions sur ses activités<sup>21</sup>.

## **4. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATION**

### **4.1 Systèmes de gestion de la qualité**

Le vérificateur a constaté qu'une comparaison avec les meilleures pratiques indiquait que le Centre disposait de systèmes et de procédures d'assurance de la qualité nécessaires pour assurer un suivi continu de la qualité et prendre des mesures correctives au besoin. En voici des exemples :

- les rapports sont soumis à un examen des pairs avant leur présentation;
- les deux laboratoires du Centre ont été accrédités par un organisme d'agrément américain et le Centre prend des mesures pour obtenir une accréditation selon une norme internationale;
- une équipe de six employés effectue des vérifications périodiques d'assurance de la qualité des opérations du Centre;
- les scientifiques et les technologues doivent subir un test de compétence annuel;
- il y a des rétroactions ainsi qu'un contrôle annuel ou plus fréquent des témoignages des scientifiques pour s'assurer qu'ils sont exacts, objectifs, clairs et compréhensibles.

Le vérificateur a également remarqué que le Centre règle les lacunes signalées et les plaintes reçues.

### **4.2 Services fournis aux clients**

Le Centre a peu d'influence sur le nombre de cas qui lui sont soumis, mais il exerce un certain contrôle sur les types de services offerts, et par conséquent

- les types de cas acceptés;
- le nombre d'échantillons qu'il est prêt à accepter dans chaque cas;
- le temps requis pour effectuer ses analyses et produire les rapports connexes<sup>22</sup>.

Au cours des sept dernières années, le Centre a connu une augmentation importante de sa charge de travail, surtout parce que les forces policières ont déployé des ressources additionnelles et intensifié leurs efforts de réduction du crime durant cette période. Le nombre de postes financés a augmenté de 72 %. La demande de différents types de services a évolué, surtout en raison du recours accru aux analyses génétiques dans le cadre des enquêtes policières. Ces changements présentent des défis en ce qui a trait au recrutement et à la formation des scientifiques et des technologues compte tenu du temps nécessaire pour atteindre les niveaux de compétence requis<sup>23</sup>.

### 4.3 Surveillance des délais de production des rapports

De manière générale, des délais de production rapides des rapports d'analyse judiciaire permettent de résoudre les crimes plus rapidement, d'appuyer les enquêtes dans lesquelles l'auteur d'un crime toujours en liberté est susceptible de récidiver et d'éliminer les soupçons à l'égard d'un suspect. Des délais plus longs peuvent être acceptables dans certaines situations moins urgentes.

Le Centre utilise deux mesures pour évaluer ses délais :

- le nombre moyen de jours écoulés entre la réception de la demande et la production du rapport;
- le pourcentage de rapports produits dans les 90 jours suivant la réception de la demande.

Les données pour les sept dernières années font ressortir ce qui suit :

- La charge de travail totale du Centre a augmenté de 48 %<sup>24</sup>.
- Le nombre de rapports produits a augmenté de 70 %<sup>25</sup>.
- La demande de services varie d'une section à l'autre; par exemple, la section de la biologie a enregistré une hausse de 224 % du nombre de rapports produits, tandis que la section des documents et de la photo-analyse a connu une baisse de 17 %<sup>26</sup>.
- Le Centre, qui s'est donné comme objectif de produire 80 % des rapports dans un délai de 90 jours, a amélioré son rendement à ce titre, puisqu'il est passé d'un taux de production de 59 % dans ce délai en 2000-2001 à 79 % en 2006-2007<sup>27</sup>.

Malgré ces améliorations, le vérificateur a constaté qu'il restait beaucoup de chemin à faire pour améliorer les délais d'exécution du Centre et offrir un niveau de service comparable à celui des principaux centres judiciaires dans le monde. Le vérificateur a cité un chapitre du rapport de mai 2007 de la vérificatrice

générale du Canada sur les Services de laboratoires judiciaires (SLJ) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); ce rapport faisait état des statistiques comparatives internationales suivantes :

- Le service de science judiciaire du Royaume-Uni (Forensic Science Service) semblait enregistrer le délai d'exécution le plus court, soit une moyenne de 7 jours en 2004-2005 pour une demande concernant des éléments de preuve génétiques relevés sur les lieux du crime.
- Le délai d'exécution moyen au laboratoire national des sciences judiciaires de Suède était de 28 jours (sauf les analyses d'échantillons prélevés dans les cas d'introduction par effraction, qui sont généralement exécutées plus rapidement).
- Le Centre des sciences judiciaires de l'Ontario avait un délai d'exécution moyen de 96 jours (à l'exclusion des échantillons prélevés dans les cas d'introduction par effraction) au moment de la vérification faite par la vérificatrice générale du Canada.

Les rapports du Centre indiquent que ses délais d'exécution se sont améliorés depuis que ces renseignements ont été fournis au personnel de la vérificatrice générale du Canada : pour la période de janvier à mars 2007, le délai d'exécution moyen pour les analyses génétiques était de 73 jours (à l'exclusion des échantillons prélevés dans les cas d'introduction par effraction).

D'après le sondage annuel le plus récent (2004-2005) effectué par le Ministère auprès des clients du Centre :

- plus de 90 % des clients du Centre se disaient satisfaits ou très satisfaits des services reçus;
- 50 % des commentaires formulés indiquaient que le temps mis par le Centre pour produire un rapport écrit sur ses analyses était susceptible d'amélioration, particulièrement en ce qui concerne la toxicologie et les armes à feu.

Après la diffusion du sondage, le délai moyen dans la section de la toxicologie a augmenté, tandis qu'il a diminué dans celle des armes à feu.

Le vérificateur a recommandé que le Centre mène un examen de ses pratiques et de ses ressources dans chaque secteur, en mettant l'accent sur l'amélioration de ses délais d'exécution, particulièrement dans les cas les plus urgents<sup>28</sup>.

Dans sa réponse initiale, le Ministère a dit que ses interactions avec les utilisateurs de ses services l'avaient fortement sensibilisé à l'importance de raccourcir les délais d'exécution dans la mesure du possible. Il a déclaré que le Centre s'était engagé à continuer d'améliorer tous les aspects de la prestation des services, y compris les délais d'exécution. Des progrès ont été faits jusqu'ici, mais les pratiques et les ressources feront l'objet d'un examen.

## *Audiences du Comité*

### *Systèmes de gestion de la qualité*

Le Centre dit qu'il s'efforce de concilier la qualité du produit et la production en temps voulu des rapports<sup>29</sup>. Il a commencé à concentrer ses efforts sur la qualité il y a dix ans à la suite de la publication du *Rapport de la Commission Kaufman sur les poursuites contre Guy Paul Morin*. La Commission avait critiqué le travail du Centre et formulé un grand nombre de recommandations quant au besoin d'améliorer la qualité du système et de prévoir des freins et contrepoids<sup>30</sup>.

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la criminalistique portent une attention de plus en plus grande à la question de la qualité afin de prévenir la condamnation injuste d'innocents. Les avocats de la défense sont maintenant bien informés sur le plan scientifique depuis qu'on utilise des preuves génétiques dans les procès, ce qui renforce l'importance d'avoir de bons contrôles de la qualité (ce qui fait également augmenter les coûts)<sup>31</sup>.

### *Services fournis aux clients*

Le fait que les clients ne soumettent habituellement pas les échantillons mêmes constitue un défi. En général, ils apportent au Centre différents objets comme des lits, des autobus, des autos ou des tapis et le personnel doit en extraire des échantillons. Or, ceci peut exiger un travail considérable<sup>32</sup>.

Le Centre apprend aux enquêteurs à recueillir et manipuler les articles à soumettre à une analyse et forme également son propre personnel pour aider les enquêteurs à sélectionner les articles pertinents. Un élément clé de la formation est de faire en sorte que les enquêteurs choisissent les articles les plus susceptibles de contenir des échantillons suspects à soumettre à l'analyse au lieu de recueillir simplement tous les articles sur les lieux d'un crime pour les remettre au Centre<sup>33</sup>. Le Centre collabore avec les coroners et les pathologistes dans un groupe de travail afin de les aider à présenter des demandes d'analyse plus précises. Ceci est particulièrement important pour la gestion des demandes en toxicologie et la soumission d'échantillons génétiques<sup>34</sup>.

### *Surveillance des délais de production des rapports*

Le Ministère a souligné qu'il est important de faire une distinction entre les objectifs fixés et les délais de production réels. Il a fait remarquer que certains laboratoires fixent des objectifs de production beaucoup plus courts que 90 jours, mais leurs délais de production réels dans beaucoup de cas n'atteignent pas les objectifs<sup>35</sup>. Le Ministère a précisé que les résultats du Centre à ce chapitre se comparent à peu près à ceux du laboratoire de la GRC et qu'ils sont supérieurs aux résultats de plusieurs laboratoires américains<sup>36</sup>. D'après les données du FBI, ses propres laboratoires mettent des années à effectuer certaines analyses<sup>37</sup>.

Selon le directeur du Centre, l'Ontario n'est pas à la traîne des autres administrations pour ce qui est des délais de production des rapports d'analyse. Dans certaines administrations, comme le Royaume-Uni, les laboratoires ont un délai de production de 30 jours, ce qui est plus court qu'au Centre. Toutefois, le Royaume-Uni a investi 600 millions de dollars au cours des dernières années dans

son laboratoire; il s'agit d'un laboratoire privé rémunéré à l'acte, qui compte 2 500 employés et sert une population de 60 millions d'habitants. Son effectif est dix fois plus important que celui du Centre alors que la population qu'il sert n'est que cinq fois plus importante. Le directeur a indiqué que beaucoup d'autres administrations ont des délais de production plus longs que celui du Centre<sup>38</sup>.

Le Ministère est conscient du besoin de veiller à ce que les délais de production du Centre répondent aux besoins des enquêteurs et a noté des améliorations à ce chapitre depuis 2000-2001<sup>39</sup>. Le Ministère a indiqué que le Centre s'est engagé à apporter des améliorations de façon continue et qu'il reverra ses pratiques pour accélérer la prestation de ses services<sup>40</sup>.

Le chef de projet nommé pour faciliter la mise en œuvre des recommandations du vérificateur entreprendra un examen opérationnel des pratiques actuelles du Centre, dans chaque section, comme l'a recommandé le vérificateur, pour définir des façons d'améliorer les délais d'exécution<sup>41</sup>. L'un des principaux objectifs de cet examen est de faire en sorte que le Centre exerce ses activités de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible. L'examen portera notamment sur l'innovation technologique et l'informatisation<sup>42</sup>.

Avant même que le vérificateur ait déposé son rapport, le Centre avait mis en œuvre un processus pour faire en sorte que les gestionnaires appliquent des critères uniformes pour établir l'ordre de priorité des demandes dans l'ensemble de l'organisation. Depuis janvier 2008, le Centre a pris des mesures pour améliorer les délais d'exécution dans la section de la toxicologie. Il est toutefois trop tôt pour en mesurer les résultats<sup>43</sup>.

Le directeur du Centre fera appel au personnel pour soumettre des idées permettant d'améliorer les délais d'exécution. Le directeur a indiqué qu'il pourrait être plus facile d'engager le personnel avec « le regard impartial du vérificateur »<sup>44</sup>. Quand son examen sera terminé, le Centre prévoit qu'il pourrait devoir présenter une analyse de rentabilisation pour étoffer l'effectif<sup>45</sup>.

Comme nous l'avons souligné plus haut, la charge de travail du Centre augmente. C'est le cas en particulier dans le secteur des analyses génétiques et dans celui de la lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu. Le Centre concentre des ressources dans ces secteurs. Quand le centre des opérations de lutte contre les armes à feu et les bandes criminalisées a vu le jour, le Centre a ajouté sept employés dans ses sections des armes à feu et de la biologie<sup>46</sup>. L'ajout de ce genre de ressources ciblées lui a permis d'améliorer ses délais d'exécution<sup>47</sup>.

Toutefois, la charge de travail continue de croître. Le Centre, en partenariat avec la GRC, a commencé récemment à consigner dans une base de données l'information issue des comparaisons de balles et de douilles trouvées sur les lieux d'un crime<sup>48</sup>. Le Ministère s'attend également à ce que les modifications législatives fédérales dont il a été question plus haut augmentent la charge de travail du Centre<sup>49</sup>.

Le Centre se penche actuellement sur la question de savoir s'il acceptera ou non les demandes découlant de ces modifications législatives. L'accroissement du volume de travail pourrait avoir un effet négatif sur ses délais d'exécution en général. Le Ministère a indiqué que les demandes issues de la législation fédérale pourraient être transmises au laboratoire de la GRC. Il a également affirmé qu'il demandait au gouvernement fédéral d'octroyer des fonds pour ces demandes<sup>50</sup>.

Le Comité souscrit aux commentaires faits par le ministre et le Centre quant au besoin de fournir un compte rendu plus détaillé des délais de production des rapports finals par section.

### **Recommandations du Comité**

Le Comité recommande donc ce qui suit :

- 1. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les mesures prises par le Centre des sciences judiciaires pour recueillir des données plus fiables sur les délais de production des rapports finals et commencer à consigner aux fins de suivi les délais d'exécution par section pour déterminer les principales causes des retards.**
- 2. Dans un an suivant le dépôt du présent rapport, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fera rapport au Comité sur les progrès réalisés par le Centre des sciences judiciaires pour réduire les délais de production des rapports finals par section et sur les facteurs qui continuent de retarder le raccourcissement des délais.**

#### **4.4 Établissement des délais cibles pour la production des rapports**

Le Centre ne fixe pas

- d'objectif pour les délais d'exécution moyens mais, comme mentionné plus haut, il cherchait à produire 80 % de ses rapports dans les 90 jours de la réception d'une demande;
- de délai dans chaque cas et ne tient pas de registre sur les rapports en retard;
- de délais cibles selon le type de services d'enquête (par exemple, biologiques, toxicologiques).

Le Centre a indiqué que le délai cible de 90 jours reflétait ses capacités plutôt que les besoins de ses clients.

Les autres administrations exprimaient généralement leurs objectifs en nombre de jours en se fondant sur le niveau de service désiré. Le vérificateur a cité des exemples tirés du rapport de la vérificatrice générale du Canada sur les services de laboratoires judiciaires de la GRC, notamment ceux-ci :

- Dans son examen mené en 1996 sur l'enquête policière réalisée dans l'affaire Bernardo, le juge Archie Campbell a recommandé un délai d'exécution cible de 30 jours pour les analyses génétiques.
- La formule créée en 2000 par la GRC pour la norme de rendement prévoit des délais d'exécution cibles de 15 et de 30 jours. Toutefois, à la date de ce rapport, la GRC ne respectait pas ces délais et ses résultats étaient à peu près comparables à ceux du Centre.
- En Suède, la cible est de 20 jours pour toutes les demandes.

Le rapport du vérificateur fournit d'autres exemples, notamment les délais d'exécution au Royaume-Uni et une discussion des problèmes qu'éprouve la GRC à respecter ses délais cibles<sup>51</sup>.

Le vérificateur a constaté que le Centre pourrait utiliser deux ressources clés pour connaître les délais d'exécution souhaités par ses clients, mais il ne les utilisait pas :

- Le sondage annuel effectué par le Centre auprès de ses clients ne contenait aucune question sur les délais d'exécution désirés.
- Le Centre ne demandait pas à son comité consultatif, qui représente des groupes de clients, de lui recommander des délais d'exécution.

Le vérificateur a recommandé que le Centre établisse des processus en collaboration avec ses clients afin :

- de fixer des délais cibles pour les divers types de services offerts, en faisant une distinction entre les cas urgents et les cas non urgents;
- d'évaluer le rendement réel par rapport aux objectifs;
- de comparer ses délais d'exécution et les méthodes employées pour les respecter avec ceux d'autres administrations.

Dans sa réponse initiale, le Ministère a indiqué qu'il acceptait de faire une évaluation plus formelle des besoins des clients en ce qui concerne les délais d'exécution. Il reconnaît que le comité consultatif du Centre est le groupe à qui demander conseil à cet égard et a précisé que le comité l'aiderait également à identifier les clients à consulter. Si l'on s'attend à ce que tous les cas soient réglés rapidement, le Ministère a aussi indiqué qu'il pourrait être nécessaire de prévoir des ressources additionnelles<sup>52</sup>.

### Audiences du Comité

#### *Établissement des délais cibles pour la production des rapports*

Le Ministère est d'avis qu'il est important de parvenir à un juste équilibre entre un investissement raisonnable et des résultats raisonnables qui répondent aux besoins du système judiciaire quand il est question de délais cibles d'exécution<sup>53</sup>. Il a précisé qu'il n'y a pas de norme internationale pour les délais d'exécution et qu'à sa connaissance, les délais du Centre ne retardaient pas les poursuites ou les

procédures judiciaires<sup>54</sup>. Il y a parfois eu des arriérés importants, notamment un cas où le Centre n'avait pas de personnel dans le domaine des armes à feu. Cet état de choses peut avoir eu une influence sur quelques cas, mais le directeur du Centre a précisé que si un agent de police fournissait au Centre une date d'audience, cette date devenait un délai cible pour le Centre<sup>55</sup>.

La réunion semestrielle du comité consultatif du Centre aura lieu en avril 2008. Les discussions porteront sur les délais d'exécution et ce sera une occasion pour obtenir les commentaires des intervenants sur cette question. Par ailleurs, le Centre lance une autre initiative pour consulter ses clients sur la façon d'établir des délais d'exécution réalistes et raisonnables. Il se pourrait qu'il utilise un sondage de la clientèle qui cible des répondants ou des groupes de discussion. Il en sera question à la prochaine réunion du comité consultatif<sup>56</sup>.

Selon le directeur du Centre, si un client veut la livraison immédiate d'un produit, le Centre n'a pas les ressources pour lui donner satisfaction. Toutefois, le Centre collabore avec les clients pour définir et prioriser leurs besoins immédiats par rapport à ce qui doit être fait pour une date d'audience ultérieure<sup>57</sup>. Le directeur a cité l'affaire Holly Jones comme un bon exemple d'établissement efficace des priorités.

Holly Jones est une enfant qui a été agressée sexuellement et assassinée. Le cas nécessitait l'intervention immédiate du Centre pour traiter les premiers échantillons génétiques et retracer des échantillons probants (qui indiquaient que la fillette avait été en contact avec un tapis vert) qui ont permis à la police de cerner deux suspects parmi des centaines. Il a fallu également trouver et traiter d'autres échantillons<sup>58</sup>. Ce cas témoigne de la capacité du Centre d'établir les priorités de façon efficace, la première évaluation étant très prioritaire et les évaluations subséquentes, un peu moins prioritaires mais ayant tout de même une priorité élevée<sup>59</sup>.

Le Centre doit parfois s'occuper de façon urgente de certains aspects d'un cas, mais pas nécessairement de l'ensemble du cas. Quand la sécurité publique est en jeu, comme dans les cas impliquant des prédateurs sexuels, et que la police affecte des ressources au pistage ou à l'arrestation d'un suspect, le Centre y affecte aussi des ressources. Son personnel sera appelé à travailler en heures supplémentaires et même la fin de semaine<sup>60</sup>.

Les délais d'exécution correspondent aux délais mis par le Centre à produire un rapport complet. Toutefois, il peut communiquer certains renseignements à un client avant que le rapport soit terminé. Les enquêteurs soumettent des articles au laboratoire du Centre. Une fois le résultat de l'analyse obtenu, s'il s'agit d'un échantillon qui aura un impact sur l'enquête, le scientifique du Centre communiquera avec l'enquêteur pour déterminer le degré de priorité et établir à quel moment il pourra présenter un rapport sur cet élément du cas. Certains résultats peuvent être communiqués très rapidement même si la production du rapport final prend beaucoup plus de temps<sup>61</sup>. Par exemple, une analyse génétique servant à comparer l'échantillon de sang d'un suspect au sang trouvé sur les lieux

d'un crime peut être effectuée en 24 heures; la comparaison d'une douille avec l'arme à feu d'un suspect peut prendre seulement six heures<sup>62</sup>.

Le Centre a dit qu'il peut y avoir un manque d'efficacité à cause de communications médiocres entre le client et le Centre, mais c'est rare. Le Centre essaie de faire en sorte que ses employés communiquent avec les enquêteurs avant de commencer à travailler à un cas, surtout si le cas est en attente depuis un certain temps, afin de s'assurer que le client a encore besoin des résultats de l'analyse. Il arrive parfois que les membres du personnel ne font pas cet appel et commencent à travailler à un cas pour apprendre plus tard que le travail n'était plus requis<sup>63</sup>. Le Centre a indiqué que ce sont ses employés qui devraient avoir la responsabilité d'appeler les enquêteurs et non l'inverse, car il y a souvent des changements du côté des enquêteurs affectés à un cas et leurs remplaçants ne savent pas toujours si les résultats de l'analyse d'un échantillon soumis plus tôt sont requis<sup>64</sup>. Le Centre a indiqué qu'il mettait au point des outils Web sûrs pour faciliter la communication avec les services de police, mais les communications directes sont les plus efficaces en général<sup>65</sup>.

### **Recommandation du Comité**

Le Comité recommande donc ce qui suit :

- 3. Dans six mois suivant le dépôt du présent rapport, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les mesures prises pour permettre à ses clients de contribuer à l'établissement des délais d'exécution cibles par section. Le Ministère doit également présenter un rapport au Comité sur les économies que pourraient réaliser les clients du Centre, comme les services de police, si le Centre des sciences judiciaires pouvait améliorer ses délais dans certains domaines.**

#### **4.5 Suivi des cas par ordre de priorité**

Le Centre ne fixe pas de dates estimatives pour le règlement des demandes reçues; les membres de son personnel travaillent selon l'ordre de réception des articles soumis. Quand ils soumettent une demande, les clients reçoivent une « fiche d'information » qui leur indique les délais d'exécution récents pour chaque section (biologie, toxicologie, etc.). La priorité est accordée à certains cas (pour respecter les dates d'audience, etc.). Les demandes reçues sont consignées dans le Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) du Centre. Les gestionnaires des sections utilisent les données du SGIL pour surveiller l'ancienneté des demandes, laquelle constitue un critère dans les décisions relatives à la priorisation des demandes et à la charge de travail.

Il est possible d'accélérer le traitement des cas urgents. Les analyses génétiques, par exemple, peuvent être effectuées rapidement, comme nous l'avons mentionné plus haut. Toutefois, le personnel s'efforce de réduire les cas urgents au minimum.

Le Centre n'a pas établi de systèmes pour surveiller ses délais d'exécution selon l'ordre de priorité attribué par chaque section, lequel n'est pas consigné dans le SGIL. (Le Centre assure le suivi des délais d'exécution par type de crime – homicide, agression sexuelle, etc.) Il n'y avait donc pas de statistiques disponibles sur le nombre de cas urgents ou sur les délais de traitement des demandes urgentes<sup>66</sup>.

Le vérificateur a recommandé que le Centre assure la saisie, dans ses systèmes d'information, des données sur les cas urgents qui permettent de surveiller et d'évaluer ce qui suit : la capacité de chaque section d'enquête à répondre aux demandes urgentes; l'impact des cas urgents sur la charge de travail de chaque section d'enquête; les délais d'exécution réels.

Dans sa réponse initiale, le Ministère a indiqué qu'il préférerait traiter les demandes dans l'ordre où il les reçoit, mais dans la pratique il faut parfois traiter certains cas en priorité. Le Centre dispose de mécanismes pour faire face aux urgences et convient qu'il serait utile de saisir des données qui lui permettraient d'identifier et de suivre les cas urgents.

#### Audiences du Comité

Les employés du Centre ont dit qu'ils avaient le sentiment de répondre de manière efficace aux cas urgents, mais que le Centre n'est pas en mesure de fournir de preuves à l'appui de cette efficacité parce qu'il ne recueille pas les données qui lui permettraient de le faire<sup>67</sup>. Le Ministère a dit qu'il estimait que le rendement du Centre quant aux délais d'exécution dans les cas urgents était et continuait d'être très efficace et a cité l'observation du vérificateur selon laquelle les clients interviewés étaient satisfaits des services reçus, surtout dans les cas très importants. Il n'y a toutefois pas de mécanisme officiel en place pour consigner et surveiller les cas urgents<sup>68</sup>.

Le Ministère reconnaît la valeur de la collecte de cette information et est d'avis qu'elle sera un témoignage positif du rendement du laboratoire dans les cas où la rapidité d'exécution est d'une importance cruciale<sup>69</sup>. Le Ministère prévoit que les facteurs suivants faciliteront l'intervention dans le traitement des demandes lorsqu'il est logique d'intervenir et améliorera le rendement global du Centre :

- un plus grand niveau de détail dans l'évaluation, par section;
- la capacité de surveiller l'impact des cas urgents sur la mise en file d'attente des examens courants;
- davantage de données statistiques indiquant le niveau d'efficacité du Centre<sup>70</sup>.

Le Centre a entrepris une évaluation du SGIL pour déterminer de quelle façon il pourrait saisir ces données<sup>71</sup>. Le Centre croit qu'il pourra, assez facilement, utiliser un logiciel pour extraire du système l'information pertinente pour les points susmentionnés<sup>72</sup>.

Le SGIL saisit les renseignements critiques concernant la chaîne de garde de tous les éléments de preuve reçus par le laboratoire. Il recueille également

l'information reliée aux progrès réalisés dans tous les cas examinés<sup>73</sup>. Le Centre attribue un code à barres et un identificateur unique à chaque article qu'il reçoit. Les articles sont ensuite envoyés aux sections où ils sont entreposés de différentes façons en fonction de l'article<sup>74</sup>. Le système surveille la progression des éléments de preuve dans la chaîne criminalistique depuis la réception, l'évaluation, l'analyse, l'examen jusqu'à la production du rapport d'analyse. L'affectation de ressources au traitement des cas urgents a inévitablement un impact sur la rapidité de traitement des autres cas qui font partie de la file d'attente pour les examens courants et le Centre commencera à mesurer cet impact<sup>75</sup>.

### **Recommandation du Comité**

Le Comité recommande donc ce qui suit :

- 4. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les mesures prises par le Centre des sciences judiciaires pour consigner les délais de traitement des échantillons urgents et évaluer l'étendue et l'impact des cas urgents sur les délais d'exécution du Centre quant au traitement des demandes courantes.**

#### **4.6 Surveillance des causes des retards**

L'analyse régulière du traitement des demandes pourrait permettre de déterminer l'origine, la fréquence, la durée et les causes des retards. D'après ses discussions avec le personnel du Centre, le vérificateur a noté que les retards étaient causés par

- un personnel insuffisant ou inexpérimenté;
- des pannes d'équipement;
- des erreurs de procédure nécessitant la répétition des analyses;
- une surcharge de travail.

Comme il n'y a pas de rapport officiel sur les types d'incidents susmentionnés, le vérificateur a examiné un échantillon de demandes traitées dans des délais différents afin d'en apprendre davantage au sujet des retards.

Le vérificateur a constaté que les données du SGIL ne permettaient pas de déterminer les raisons des retards de traitement des demandes dans des exemples choisis dans les sections des homicides, des armes à feu et de l'électronique. Dans certains cas, toutefois, des entrevues de suivi avec des employés des sections ont permis d'expliquer les retards. Le vérificateur a noté que les sections n'avaient pas de délais cibles pour chaque activité clé. C'est une autre raison pour laquelle il est difficile, dans certains cas, d'expliquer les retards dans le traitement des demandes.

Le vérificateur a recommandé au Centre de veiller à ce que les raisons de tout retard important dans le traitement des demandes soient consignées dans ses systèmes d'information. Le Centre doit aussi établir des normes pour les

processus suivis par chaque section d'enquête et surveiller les écarts entre les délais prévus et les délais réels. Il doit également procéder à des évaluations périodiques des retards indus dans le traitement des demandes afin de déterminer les raisons des retards et les mesures à prendre pour réduire les chances que ces retards se répètent à l'avenir.

Dans sa réponse initiale, le Ministère a déclaré que les retards dans la production des rapports peuvent découler de divers facteurs opérationnels, comme la dotation, les problèmes techniques et la charge de travail. Il reconnaît qu'il serait utile à la direction de disposer d'un mécanisme approprié pour obtenir des données fiables sur les raisons des retards et il travaillera à la mise au point d'un tel mécanisme<sup>76</sup>.

### Audiences du Comité

Le Ministère a dit que le Centre est parfaitement conscient de l'impact qu'ont les retards sur les enquêtes. Les retards peuvent être dus à plusieurs facteurs comme des pannes d'équipement, des problèmes de dotation, le taux de rotation, le recrutement et la formation<sup>77</sup>. La réception tardive des échantillons peut aussi causer des retards. Par exemple, si le Centre a un délai d'exécution de 61 jours et qu'il reçoit le 60<sup>e</sup> jour un article additionnel à analyser, un retard peut s'ensuivre<sup>78</sup>. Le Ministère a indiqué qu'il attendait avec intérêt la mise en œuvre de la recommandation du vérificateur concernant la surveillance des retards, car ceci l'aiderait grandement à déterminer le mécanisme le plus efficace pour remédier aux retards<sup>79</sup>.

Le Comité s'est demandé si l'affectation d'employés à l'étude des problèmes associés aux retards nuirait au rendement du laboratoire. Le Ministère a déclaré qu'il était déterminé à faire cet investissement. Il a précisé qu'il doit pouvoir mesurer ce que fait le Centre et rendre compte de ses résultats dans le cadre du processus de reddition de comptes et qu'il est prêt à investir les ressources nécessaires pour ce faire<sup>80</sup>.

## 4.7 Mesure du rendement

Le Centre doit rendre compte du pourcentage de demandes réglées en 90 jours ou moins, et du pourcentage de clients indiquant, en réponse aux questions des sondages, qu'ils sont satisfaits ou très satisfaits des services du Centre. Le rendement à l'égard des deux indicateurs s'est amélioré graduellement depuis 2000-2001.

Le vérificateur croit qu'il faudrait aussi évaluer la rentabilité des opérations et comparer le rendement du Centre dans les secteurs clés à celui des laboratoires judiciaires d'autres administrations.

Le vérificateur a fait les constatations suivantes :

- Le Centre n'a pas fait d'analyse formelle des coûts de personnel par rapport à la charge de travail relative de chaque section. La surveillance du temps consacré par le personnel à des activités clés n'aboutissant pas à la production

de rapports (par exemple, les témoignages devant les tribunaux) faciliterait la prise des décisions relatives à la répartition des ressources.

- La comparaison de son rendement à celui de laboratoires judiciaires d'autres administrations pourrait aider le Centre à déterminer si son rendement financier et opérationnel se compare à celui d'organismes semblables et de même taille, et à reconnaître les pratiques exemplaires qui pourraient s'appliquer en Ontario.

Le vérificateur a constaté que de nombreux clients ne savaient pas qu'ils pouvaient obtenir des « fiches d'information » trimestrielles contenant de l'information sur les délais d'exécution des sections. Le vérificateur croit que le Centre devrait songer à informer ses clients de l'existence de ces rapports trimestriels; il pourrait, par exemple, inclure une question sur l'amélioration de la disponibilité de ces rapports dans son sondage annuel.

Le vérificateur a recommandé au Centre d'établir des mesures afin de pouvoir évaluer la rentabilité de ses opérations. Le Centre doit comparer son rendement à celui d'autres laboratoires judiciaires et vérifier en outre si ses rapports trimestriels sur les délais d'exécution moyens sont fournis aux clients qui en bénéficieraient le plus et envisager de leur envoyer directement ces rapports.

Dans sa réponse initiale, le Ministère a indiqué, comme le vérificateur l'a fait remarquer, que la hausse annuelle des fonds affectés aux services de criminalistique a été sensiblement plus élevée que le taux d'inflation. En effet, le Ministère a dû investir des ressources additionnelles afin de répondre à l'accroissement de la demande des services du Centre et mettre en place le système de gestion de la qualité requis pour donner suite aux recommandations du *Rapport de la Commission Kaufman sur les poursuites contre Guy Paul Morin*. Le Centre examinera les moyens possibles de surveiller la rentabilité de ses opérations.

Le Ministère a déclaré que le Centre consulte régulièrement d'autres laboratoires pour se tenir au courant de leurs activités et pratiques exemplaires. L'établissement de données repères sur les services et les délais d'exécution du Centre nécessitera des discussions avec d'autres laboratoires afin de déterminer les comparaisons possibles entre des activités semblables. Le Centre explorera les possibilités à ce sujet. Il consultera ses clients pour déterminer à qui il convient d'envoyer les rapports trimestriels et envisagera d'autres mécanismes, par exemple des bulletins électroniques, pour communiquer cette information<sup>81</sup>.

## Audiences du Comité

### *Fiches d'information*

Quand les clients soumettent des éléments de preuve au Centre, ils reçoivent un récépissé ainsi qu'une feuille d'information qui leur indique les délais moyens pour chaque discipline judiciaire du Centre. À la suite des recommandations du vérificateur, la présentation de ces fiches d'information a été revue et celles-ci figurent maintenant bien en évidence dans la trousse d'information. Le Centre

veut ainsi s'assurer que les clients ont des attentes réalistes quant aux délais d'exécution<sup>82</sup>.

### *Temps consacré aux témoignages en cour*

Le Ministère a indiqué que le Centre assure une liaison étroite avec les procureurs de la couronne pour veiller à ce que la présence en cour des experts judiciaires soit la plus efficiente possible. La participation des experts est essentielle à l'administration de la justice. Le Ministère a précisé que, dans nombre de cas, la seule présence en cour de l'expert incite le suspect à enregistrer un plaidoyer de culpabilité. Toutefois, le temps passé en cour empêche l'expert d'analyser des échantillons et d'effectuer d'autres travaux pertinents dans le cadre du traitement des cas<sup>83</sup>. L'efficience de l'organisation pour la présence en cour des experts exige la coopération des avocats; le Centre est confronté à des défis dans les domaines où le nombre de cas est élevé, comme la conduite avec facultés affaiblies, et les cas plus complexes où l'interrogatoire des témoins peut durer très longtemps<sup>84</sup>. Le Ministère était d'avis qu'il serait utile de surveiller l'incidence des délais judiciaires, des ajournements et d'autres éléments<sup>85</sup>.

### *Analyse comparative*

Le Centre participe actuellement à un projet de comparaison baptisé Foresight (la GRC y participe également). Il s'agit d'une évaluation opérationnelle des laboratoires judiciaires en Amérique du Nord qui est appuyée par le National Institute of Justice des États-Unis. Le projet vise à normaliser les définitions des mesures ou indicateurs servant à évaluer les méthodes de travail. De l'information financière sera reliée aux tâches et aux fonctions<sup>86</sup>. Si le projet est fructueux, il permettrait au bout du compte aux participants d'évaluer et de comparer la prestation de leurs services<sup>87</sup>.

Les laboratoires participants ont convenu d'une série de mesures communes comprenant la dotation, les finances, le traitement des dossiers (y compris les délais d'exécution) et les activités non reliées au traitement des dossiers comme la formation. Le projet est financé pour une période d'un an. Le Centre prévoit que ce financement sera reconduit<sup>88</sup>. Le département de l'administration et de l'économie à l'Université West Virginia analyse les données du projet; le département présentera un rapport sur la capacité du projet de fournir des données de référence pertinentes<sup>89</sup>.

Il se pourrait que le projet ne donne pas un grand nombre d'éléments de comparaison. L'analyse comparative est complexe, car il est difficile de comparer directement les laboratoires. Les laboratoires américains ont des systèmes et des responsabilités très différents de ceux du Centre. Par exemple, il y a différents niveaux de laboratoire (comté, État et ville) dans le système américain et la plupart sont de très petits laboratoires. Certains s'occupent des dossiers reliés à la drogue, ce que le Centre ne fait pas. Cette différence ainsi que d'autres expliquent qu'il est difficile de faire des comparaisons pertinentes et utiles<sup>90</sup>.

En 2000, le Centre a essayé de comparer son rendement, ses résultats et sa productivité à ceux de trois laboratoires publics et de deux laboratoires rémunérés à l'acte. Ce projet a échoué à cause des différences importantes dans la façon de

recueillir les données et entre les mesures utilisées. Il était donc impossible de comparer directement les laboratoires<sup>91</sup>.

#### *Vérifications de marché et modèle de la rémunération à l'acte*

Le Comité a soulevé la question des vérifications de marché relativement au travail du Centre. Le directeur du Centre a indiqué qu'il n'y avait pas de telles vérifications étant donné que le Centre ne facture pas ses services aux clients, mais ceux-ci comprennent le processus de soumission et sont conscients de la question des arriérés au Centre<sup>92</sup>.

La formation des clients aux procédures de soumission des échantillons est un élément clé<sup>93</sup>. Par exemple, le Centre forme des agents d'identification; il s'agit d'agents qui recueillent des éléments de preuve sur les lieux d'un crime. Ils reçoivent de la formation sur les analyses que le Centre peut effectuer<sup>94</sup>. Pour favoriser les gains d'efficacité, le Centre conserve des parties de certains échantillons, par exemple des échantillons de sang, à des fins d'analyses ultérieures au lieu d'effectuer toutes les analyses dans l'immédiat.

Le Comité a également soulevé la question du modèle de la rémunération à l'acte. Le directeur du Centre a indiqué que cette question avait été examinée dans les années 1990 par le juge Campbell, en rapport avec l'affaire Paul Bernardo, et dans le cadre du propre examen effectué par le Centre de ses laboratoires. Le juge Campbell avait conclu qu'il ne serait pas approprié que les services de police décident des priorités de leurs dossiers d'après les coûts. Ce serait une contre-incitation. Ce serait injuste pour les gens que l'on examine leur cas d'après le budget dont dispose le service de police pour tel ou tel type d'analyse<sup>95</sup>.

#### *Spécialisation des laboratoires*

Le directeur du Centre a traité de la question des gains d'efficacité possibles en rapport avec l'abandon d'un modèle de laboratoire offrant tous les services au profit de l'offre de services spécialisés dans les deux laboratoires du Centre. Le directeur a indiqué qu'il serait davantage en mesure d'évaluer cette question dans trois ou quatre ans à la suite des résultats d'une initiative de la GRC. La GRC met présentement à l'essai l'offre de services spécialisés dans ses six laboratoires au Canada. Le directeur a déclaré que les services de police n'aiment pas ce modèle. Le laboratoire torontois du Centre effectue certains travaux spécialisés en rapport avec le génie, les analyses de sol et les documents contestés, mais de manière générale, il effectue un travail comparable à celui du laboratoire de Sault Ste. Marie<sup>96</sup>.

#### *Matériel*

Le Centre consacre entre 1,5 et 2 millions de dollars par année à l'acquisition de matériel important. On lui a demandé d'élaborer des plans d'investissement prévoyant la modification du cycle de renouvellement des instruments. Le Centre n'a pas encore fait d'estimations à ce sujet. Actuellement, il utilise ses instruments le plus longtemps possible plutôt que pour une durée déterminée; par exemple, il a un diffractomètre des rayons X qu'il utilise depuis 16 ans et qui est encore en bon état<sup>97</sup>.

Le Ministère a fait des investissements importants dans la technologie du Centre et a indiqué que certains équipements coûtent « extrêmement cher »<sup>98</sup>. Le Ministère a indiqué que le matériel du Centre n'est peut-être pas à la fine pointe, mais il estime que le Centre est à jour en ce qui a trait à la technologie. Certaines normes doivent être maintenues afin de respecter les normes d'accréditation ISO et de renouveler l'accréditation<sup>99</sup>.

Le Centre dépend considérablement de l'informatisation pour les travaux d'analyse volumique. Les analyses chimiques dans les cas d'incendie criminel et de toxicologie sont des exemples d'analyse volumique. L'informatisation des instruments commence seulement à être disponible en biologie pour les travaux d'analyse génétique. Même si une bonne partie du travail du Centre est un « travail manuel salissant », l'informatisation est importante dans les domaines susmentionnés<sup>100</sup>.

Le Centre a indiqué qu'il cherche d'autres moyens d'obtenir de l'équipement que de passer par le gouvernement de l'Ontario. Le Centre a un partenariat important avec la GRC et obtient de l'équipement dont le coût et le soutien sont entièrement assumés par la GRC. Le Centre a également obtenu du matériel grâce aux efforts de ses employés. L'an dernier, l'initiative d'un employé a permis au Centre d'acquérir du matériel de pointe pour la section de la toxicologie. Le directeur du Centre estime que le Centre possède beaucoup de bons instruments<sup>101</sup>.

Le Centre a indiqué qu'il essaie d'employer la meilleure technologie aux fins judiciaires. Les cours acceptent l'introduction de nouvelles technologies à la condition que le Centre ait effectué toutes les validations nécessaires, ce qui fait partie de son système d'assurance de la qualité. Dans tous les cas où le Centre adopte une nouvelle technique, il doit la valider et faire part de ses points forts et de ses limites en cour<sup>102</sup>.

#### *Réductions budgétaires*

Le budget du Centre a été réduit de 638 000 \$, passant d'environ 25,5 millions de dollars en 2006-2007 à environ 24,9 millions de dollars en 2007-2008. Le Ministère a indiqué que le Centre envisage plusieurs mesures pour faire face à la réduction de son budget, notamment évaluer d'autres modes de formation du personnel la première année, reporter au prochain exercice des achats de matériel et s'engager dans la « gestion des postes vacants », mais non pour les cas urgents<sup>103</sup>.

### **Recommandations du Comité**

Le Comité recommande donc ce qui suit :

- 5. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les mesures prises pour surveiller le temps passé en cour par les experts du Centre des sciences judiciaires pour témoigner.**

- 6. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur ses résultats en ce qui a trait à l'impact des preuves issues des analyses effectuées par le Centre des sciences judiciaires sur la progression des enquêtes et sur le règlement ultérieur des cas à la cour. Le Ministère fait également rapport au Comité sur la faisabilité de mettre cette information à la disposition du public.**
- 7. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport au Comité sur les possibilités d'économies de coûts, notamment sur les économies qu'il serait possible de réaliser en achetant certains instruments spécialisés pour un seul laboratoire plutôt que pour les deux laboratoires du Centre des sciences judiciaires.**
- 8. Compte tenu de la demande croissante continue des services de laboratoire judiciaire, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fait rapport sur la capacité du Centre des sciences judiciaires de respecter son budget actuel tout en améliorant ses délais d'exécution.**

## NOTES

- <sup>1</sup> Assemblée législative de l'Ontario, Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, 39<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session (22 février 2008) : P-37.
- <sup>2</sup> Ibid., p. P-40.
- <sup>3</sup> Ibid., p. P-50.
- <sup>4</sup> Ibid., p. P-37.
- <sup>5</sup> Ibid.
- <sup>6</sup> Ontario, Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2007* (Toronto : Le Bureau, 2007), p. 66.
- <sup>7</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. P-37.
- <sup>8</sup> Ibid., p. P-37-38.
- <sup>9</sup> Ibid., p. P-51.
- <sup>10</sup> Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2007*, p. 67.
- <sup>11</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. P-38.
- <sup>12</sup> Ibid.
- <sup>13</sup> Ontario, ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, *Le gouvernement McGuinty fait un investissement dans un complexe de services judiciaires ultramoderne*, le 5 octobre 2006. Page Web <http://ogov.newswire.ca/ontario/GPOF/2006/10/05/c5346.html?lmatch=&lang=f.html>, consultée le 21 mai 2008.
- <sup>14</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. P-51.
- <sup>15</sup> Ibid.
- <sup>16</sup> Ibid., p. P-52.
- <sup>17</sup> Ibid., p. P-39.
- <sup>18</sup> Ibid., p. P-40.
- <sup>19</sup> Ibid.
- <sup>20</sup> Ibid., p. P-40 et P-45.
- <sup>21</sup> Ibid., p. P-40.
- <sup>22</sup> Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2007*, p. 62.
- <sup>23</sup> Ibid. p. 70-71
- <sup>24</sup> Ibid., p. 71.
- <sup>25</sup> Ibid., p. 71
- <sup>26</sup> Ibid., p. 71.
- <sup>27</sup> Ibid., p. 72
- <sup>28</sup> Ibid., p.73
- <sup>29</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. P-39.
- <sup>30</sup> Ibid., p. P-40.
- <sup>31</sup> Ibid., p. P-41.
- <sup>32</sup> Ibid., p. P-46.
- <sup>33</sup> Ibid., p. P-48.
- <sup>34</sup> Ibid.
- <sup>35</sup> Ibid., p. P-38.
- <sup>36</sup> Ibid., p. P-40.
- <sup>37</sup> Ibid., p. P-49.
- <sup>38</sup> Ibid., p. P-46.
- <sup>39</sup> Ibid., p. P-38.
- <sup>40</sup> Ibid.
- <sup>41</sup> Ibid., p. P-39.
- <sup>42</sup> Ibid., p. P-44.
- <sup>43</sup> Ibid., p. P-38.
- <sup>44</sup> Ibid., p. P-45.
- <sup>45</sup> Ibid., p. P-44.
- <sup>46</sup> Ibid., p. P-45.
- <sup>47</sup> Ibid., p. P-41.
- <sup>48</sup> Ibid., p. P-45.

- <sup>49</sup> Ibid., p. P-44.  
<sup>50</sup> Ibid., p. P-52.  
<sup>51</sup> Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2007*, p. 74.  
<sup>52</sup> Ibid., p. P65-66  
<sup>53</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. P-46.  
<sup>54</sup> Ibid., p. P-49.  
<sup>55</sup> Ibid.  
<sup>56</sup> Ibid., p. P-39.  
<sup>57</sup> Ibid., p. P-41.  
<sup>58</sup> Ibid., p. P-38 et P-47.  
<sup>59</sup> Ibid., p. P-48.  
<sup>60</sup> Ibid., p. P-41.  
<sup>61</sup> Ibid., p. P-46-47.  
<sup>62</sup> Ibid.  
<sup>63</sup> Ibid., p. P-48.  
<sup>64</sup> Ibid., p. P-52.  
<sup>65</sup> Ibid., p. P-52-53.  
<sup>66</sup> Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2007*, p.p. 66-67.  
<sup>67</sup> Ibid., p. P-39, P-41 et P-45.  
<sup>67</sup> Ibid., p. P-39, P-41 et P-45.  
<sup>68</sup> Ibid., p. P-39.  
<sup>69</sup> Ibid.  
<sup>70</sup> Ibid., p. P-45.  
<sup>71</sup> Ibid., p. P-39.  
<sup>72</sup> Ibid., p. P-45.  
<sup>73</sup> Ibid., p. P-39.  
<sup>74</sup> Ibid., p. P-46.  
<sup>75</sup> Ibid., p. P-39.  
<sup>76</sup> Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2007*, p.p. 67-68.  
<sup>77</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. P-39.  
<sup>78</sup> Ibid., p. P-48.  
<sup>79</sup> Ibid., p. P-39.  
<sup>80</sup> Ibid., p. P-44.  
<sup>81</sup> Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2007*, p.p. 68-70.  
<sup>82</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. P-39.  
<sup>81</sup> Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2007*, p.p. 68-70.  
<sup>82</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. P-39.  
<sup>83</sup> Ibid., p. P-43.  
<sup>84</sup> Ibid.  
<sup>85</sup> Ibid.  
<sup>86</sup> Ibid., p. P-39.  
<sup>87</sup> Ibid.  
<sup>88</sup> Ibid., p. P-44.  
<sup>89</sup> Ibid., p. P-39.  
<sup>90</sup> Ibid., p. P-41.  
<sup>91</sup> Ibid., p. P-40.  
<sup>92</sup> Ibid., p. P-48.  
<sup>93</sup> Ibid.  
<sup>94</sup> Ibid., p. P-42.  
<sup>95</sup> Ibid., p. P-50.  
<sup>96</sup> Ibid., p. P-53.  
<sup>97</sup> Ibid., p. P-52.  
<sup>98</sup> Ibid., p. P-49.  
<sup>99</sup> Ibid.  
<sup>100</sup> Ibid., p. P-46.  
<sup>101</sup> Ibid., p. P-49.  
<sup>102</sup> Ibid., p. P-42.

<sup>103</sup> Ibid., p. P-52.